



BURSINEL, LE 6 OCTOBRE 2023

Conseil Général
Bursinel

EXTRAIT

Du Conseil Général de Bursinel ayant délibéré le mardi 6 octobre 2026
Préavis municipal n° 8 « Compétence financière en matière de budget de fonctionnement »

Sous la présidence de M. Thomas Bettems

LE CONSEIL GENERAL DE BURSINEL,

- Vu le préavis municipal n°08-2026 Compétence financière en matière de budget de fonctionnement,
- Entendu le rapport de la commission des Finances chargée d'étudier cet objet,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
- Après délibération,

ACCEPTE

A l'unanimité

- **D'accorder à la Municipalité une délégation de compétence financière d'un montant de Fr. 50'000.-, pour la législature 2026-2031, pour les cas imprévisibles et exceptionnels qui pourraient se présenter, évitant ainsi de devoir convoquer le Conseil général en urgence.**

Le Président
Thomas Bettems



Le Secrétaire
Samuel Bosilkovski